



Strasbourg, le 8 novembre 2023

CAI(2023)24_FR

COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

7^{ème} Réunion Plénière

Strasbourg

24 - 28 octobre 2023

RAPPORT DE RÉUNION

Préparé par le Secrétariat

I. Introduction

1. Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé « le CAI » ou « le Comité ») a tenu sa 7^{ème} réunion plénière à Strasbourg du 24 au 28 octobre 2023, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres.
2. Les membres du Comité ont observé une minute de silence en hommage aux victimes du conflit au Proche-Orient, de l'attentat dans un lycée à Arras, en France, et de l'attentat à Bruxelles, en Belgique.

II. Liste des points discutés lors de la réunion et décisions prises par le CAI **Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion**

3. Le Président, M. l'ambassadeur Thomas SCHNEIDER (Suisse), a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux membres, aux participants ainsi qu'aux observateurs. Il a salué les représentants des quatre États ayant récemment obtenu le statut d'observateur auprès du CAI, octroyé par le Comité des Ministres le 4 octobre 2023, à savoir l'Argentine, le Costa Rica, le Pérou et l'Uruguay. Le Président a indiqué qu'afin de faciliter l'implication et la participation significatives de toutes les Délégations, la participation active en ligne aux réunions plénières est désormais disponible.
4. Mme Claudia LUCIANI, Directrice, Dignité humaine, égalité et gouvernance, a adressé ses remarques liminaires au Comité et a mentionné que les négociations au sein du CAI sont la priorité du Conseil de l'Europe. Elle a également souligné le fait que le Comité doit achever ses négociations sur le projet de Convention-cadre lors de sa 10^{ème} réunion plénière (12-14 mars 2024) en vue de son adoption ultérieure lors d'une réunion du Comité des Ministres consacrée à la célébration du 75^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe au cours de la première semaine de mai 2024.
5. En ce qui concerne le fond, elle a noté qu'il convient de trouver une solution juridiquement correcte, mais aussi claire et transparente, en tenant compte des positions divergentes exprimées par les Délégations au sein du Comité.
6. Mme Hanne JUNCHER, Directrice, Société de l'Information et lutte contre la criminalité, a remercié les nombreux représentants de la société civile et de l'industrie qui contribuent à l'élaboration de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, et a mentionné que le 4 octobre 2023, le Président et le Bureau ont organisé une réunion avec les représentants des Délégations qui ne sont pas représentées au sein du Groupe de rédaction. La réunion a été organisée afin de

préparer la seconde lecture de la Convention-cadre. Le Président a parlé des résultats des deux réunions informelles du Groupe de rédaction et a expliqué comment le processus a été organisé. Il a, avec le Secrétariat, répondu aux questions des participants.

7. Mme Hanne JUNCHER a souligné qu'afin de créer les meilleures conditions possibles pour que la voix des Délégations qui ne sont pas représentées au sein du Groupe de rédaction soit entendue, la session du Groupe de rédaction de la 8^{ème} réunion plénière précédera la session plénière, chacune s'étalant sur deux jours. Enfin, elle a également mentionné la participation de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe au Sommet sur la sécurité de l'IA du Royaume Uni, les 1^{er} et 2 novembre 2023.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et ordre des travaux

8. Le Comité a décidé d'adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux sans modification. Il a également adopté le rapport de la 6^{ème} réunion plénière du Comité.

Point 3 de l'ordre du jour. Information par le Secrétariat

9. Le Secrétariat a fourni des informations détaillées concernant l'octroi du statut d'observateur auprès du CAI à l'Argentine, au Costa Rica, au Pérou et à l'Uruguay, et a souhaité la bienvenue au sein du Comité à ces nouveaux Etats observateurs.
10. Le Secrétariat a présenté ses activités depuis la 6^{ème} réunion plénière, notamment l'organisation de deux réunions informelles du Groupe de rédaction les 12 juillet et les 6 et 7 septembre 2023, et la participation du Conseil de l'Europe au Forum des Nations unies sur la gouvernance de l'internet à Kyoto, Japon du 8 au 12 octobre 2023.

Point 4 de l'ordre du jour. Audition des candidats au statut d'observateur auprès du CAI (huis clos ; pour les Chefs de Délégations des Etats Membres uniquement)

11. Les Chefs de Délégations des Etats Membres ont pris note des présentations par les représentants de the International Council on Environmental Economics and Development (ICEED), Digital Security Lab Ukraine (DSLUI), l'Union européenne de radio-télévision (UER), IEC/ISO et Project Liberty concernant leur candidature au statut d'observateur auprès du CAI.
12. Le Comité a décidé d'octroyer le statut d'observateur auprès du CAI aux cinq organisations.

Point 5 de l'ordre du jour. Examen des Chapitres I à IV du Projet de travail consolidé (Session plénière)

13. Le Président et le Secrétariat ont présenté au Comité le texte des Chapitres I à IV du Projet de travail consolidé. En plus des commentaires soumis par écrit avant la réunion, les Délégations ont également exprimé leurs positions respectives concernant les dispositions faisant l'objet de la discussion. En particulier, elles ont posé des questions et fait des propositions sur les points suivants :

- si l'article 1 doit mentionner les « principes », les « obligations » et les « droits » ;
- la nécessité de faire référence à la « dignité humaine et à l'autonomie individuelle » à l'article 1, compte tenu de l'introduction d'un principe distinct à cet égard au Chapitre III et de la formulation exacte de termes tels que « droits de l'homme », « démocratie » et « Etat de droit » et de leur utilisation répétée dans l'ensemble du texte de la Convention-cadre ;
- la nécessité d'éviter de mentionner de manière répétitive les différentes étapes du cycle de vie des systèmes d'IA en remplaçant cette formulation par un terme plus court et en expliquant ce que comprend le « cycle de vie » dans le Rapport explicatif ;
- d'éventuelles nouvelles propositions concernant l'approche fondée sur les risques, d'autres modifications de la formulation de l'article 2 et la fusion éventuelle de cette disposition avec le paragraphe 2 de l'article 1 ;
- des propositions visant à améliorer la définition de l'IA à l'article 3, comme par exemple l'ajout de caractéristiques telles que « l'autonomie » et « l'incertitude », et s'il est nécessaire d'ajouter d'autres définitions ici ou ailleurs dans le projet ;
- des propositions et points de vue concernant le champ d'application du projet de Convention-cadre à l'article 4, y compris la question du public/privé, la question des exemptions, exceptions ou limitations en matière de sécurité nationale, la nécessité de refléter les limitations du champ d'application de la Convention résultant de l'article 1 (d) du Statut du Conseil de l'Europe en ce qui concerne les questions militaires ;

- la nécessité de clarifier le sens du paragraphe consacré aux activités de recherche et de développement à l'article 4 et diverses suggestions pour améliorer ce paragraphe ;
- des propositions visant à améliorer la formulation des articles 5 et 6, y compris la question de savoir s'il est nécessaire de traiter les questions relatives à la démocratie et à l'État de droit dans deux dispositions distinctes, ainsi que de savoir si la liste des droits par procuration à l'article 6 devrait être étendue ou au contraire supprimée du texte en faveur d'une explication plus complète dans le Rapport explicatif ;
- des propositions visant à réintroduire une disposition relative à la protection de la santé et de l'environnement dans le contexte de l'IA, par exemple en s'inspirant de l'article 11 du « Projet Zéro » révisé ;
- différentes suggestions et améliorations de la formulation des principes dans l'ensemble du Chapitre III, y compris la suggestion de mentionner la protection des lanceurs d'alerte et l'obligation de créer des registres publics des systèmes d'IA à haut risque dans la disposition relative à la transparence et au contrôle ;
- des propositions visant à ajouter des références à la cybersécurité dans l'ensemble du projet de Convention-cadre, à mentionner la « gouvernance » à l'article 11, et à ajouter d'autres exigences et obligations telles que l'obligation de signaler les violations des droits de l'homme à l'article 8 ou de « renforcer » les références pertinentes concernant l'égalité, la vie privée et la protection des données dans les articles 9, 10 et 11.

14. Le Comité a décidé de formuler des commentaires généraux et de faire des propositions concrètes pour les Chapitres I à IV pour considération par le Groupe de rédaction. Il a également décidé de charger le Groupe de rédaction de tenir compte de ces commentaires et propositions.

Point 6 de l'ordre du jour. Examen des Chapitres I à IV du Projet de travail consolidé (Session du Groupe de rédaction)

15. Le Groupe de rédaction a ré-examiné les Chapitres I à IV à la lumière des propositions faites par la Plénière et des commentaires écrits et suggestions soumis par les membres, participants et observateurs. Il a chargé le Président et le Secrétariat de préparer des propositions sur la base de ces commentaires et suggestions, et de

soumettre ces propositions au Comité en amont de la prochaine réunion informelle du Groupe de rédaction qui se tiendra en ligne le 14 novembre 2023.

16. Le Groupe de rédaction a convenu qu'une réunion informelle du Groupe de rédaction supplémentaire pourrait se tenir en ligne l'après-midi du 22 novembre 2023.

Point 7 de l'ordre du jour. Dates et lieu de la prochaine réunion

17. Le Comité a décidé tenir sa prochaine réunion plénière à Strasbourg du 5 au 8 décembre 2023, avec la session du Groupe de rédaction les 5 et 6 décembre, et la session plénière les 7 et 8 décembre.

Point 9 de l'ordre du jour. Questions diverses

18. Aucun point n'a été soulevé sous ce point de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions, et clôture de la réunion

19. Le Comité a décidé d'adopter la liste des décisions.

Fin de la réunion